



**Commune de  
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 janvier 2023**

<b>PRESENTS:</b>	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère
	M. MOREL	Cédric	Conseiller

**Absents excusés :**

Mr SARCEY Claude  
Mme PEYRE DE FABREGUES Karine

**Absents excusés ayant donné POUVOIR :**

Mr SARCEY Claude donne pouvoir à Mr Nicolas FAVRICHON  
Mme PEYRE DE FABREGUES Karine donne pouvoir à Mme Virginie SECOND

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle CHICARD

**Date de Convocation :** 12 janvier 2023

**Début de la réunion :** 20h30

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022 qui est approuvé à l'**unanimité des membres présents**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**1/ Délibération concernant les dépenses d'investissement sur le budget avant le vote du budget primitif 2023.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Votants : 14                      Pour :    14    Contre : 0

## **2/ Subvention Beauty Hair (salon de coiffure)**

LE CONSEIL MUNICIPAL sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une subvention de 940 euros à la propriétaire du salon de coiffure Beauty Hair afin de l'aider à supporter les dépenses liées à son installation depuis le mois de septembre 2022. Cette subvention couvrira l'achat de l'enseigne du salon.

## **3/ Décision investissement 2023**

Les travaux concernant le projet de l'école sont prévus en 4 tranches.

La 1<sup>ère</sup> tranche concernera l'aménagement de deux parkings ainsi que la mise en sécurité de l'accès et des abords de l'école. Ces travaux devraient débuter en avril, mai 2023.

Les élus sont tous d'accord pour commencer les travaux par le parking Grange.

## **4/ Point sur la situation à l'école publique**

La commission école a fait parvenir un mail à l'inspectrice de l'académie, Mme Touraine et attend ses commentaires en retour.

Grève du 19 janvier 2023 : l'équipe enseignante a fait grève. Les 2 ATSEM sont venues travailler afin d'assurer un service minimum. 5 enfants étaient présents à l'école.

Les modalités de prise en charge des AESH sur le temps périscolaire ont évolué. Il appartient désormais à l'éducation nationale, en relation avec la collectivité territoriale qui organise le service de restauration scolaire ou l'activité périscolaire à laquelle participe l'enfant en situation de handicap, d'assurer la prise en charge financière de l'AESH ainsi que de déterminer les modalités d'intervention de cette personne.

Les communes doivent, assumer les modalités de prise en charge financière des AESH lors des activités périscolaires et de la pause méridienne.

Les conséquences de cette évolution peuvent être lourdes pour les collectivités, car l'emploi des AESH représentant un coût substantiel auquel elles ne peuvent pas toujours faire face.

La commission école, aidée par la CC-MDL, se charge de trouver une solution intermédiaire. L'AMF 69 travaille sur le dossier.

## **5/ Situation de l'offre assistantes maternelles sur la commune**

On constate un manque d'assistantes maternelles sur la Commune. Les enfants sont parfois gardés dans des communes voisines, et qui, par conséquence, seront scolarisés dans d'autres communes que Villechenève.

La commission ECOLE va travailler sur le sujet et apporter une veille particulière sur les effectifs pour les années à venir.

## **6/ Urbanisme**

Suite à la demande officielle de Monsieur le Préfet, les élus souhaitent initier courant 2023 les prémices d'un futur PLU en remplacement de l'actuelle carte communale.

Les demande de devis sont en cours.

## **7/ Voirie**

Elargissement des « 4 chemins ».

Réfection du chemin du Rozier à l'étude.

## **8/ Délibération concernant la participation au sivos pour l'année 2023**

Décide le versement de la participation au SIVOS pour un montant de 111.83 euros pour l'exercice 2023. (Collège VAL d'ARGENT de STE FOY L'ARGENTIERE)

Décide de budgétiser la totalité de sa participation au syndicat.

Précise que cette subvention sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2023.

## **9/ Délibération fixant les effectifs communaux au 1<sup>er</sup> février 2023.**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de fixer les effectifs du personnel communal comme suit :

- EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET :

- \* 1 adjoint technique
- \* 1 adjoint technique territorial principal de 2ème classe

- EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET :

- \* 1 adjoint administratif principal de 1ère classe 32H/Semaine
- \* 1 adjoint administratif principal de 2ème classe 02H/Semaine
- \* 1 adjoint administratif 16H/Semaine
- \* 1 adjoint d'animation 07H/Semaine
- \* 1 adjoint d'animation 05H/Semaine
- \* 1 adjoint du patrimoine 26H/Semaine
- \* 1 agent spécialisé principal de 1ère classe des E.M. 33H/Semaine
- \* 1 agent spécialisé principal de 1ère classe des E.M. 31.09H/semaine
- \* 1 adjoint technique 30H/Semaine

- Salariés 2023 : 9
- ETP (équivalent temps plein) : 7.2

**10/ Questions diverses**

- Planification d'une date pour une réunion publique afin de présenter le plan guide : 11 MAI à 20H salle du conseil Municipal.
- Planning distribution sacs poubelles
- Rallye Rhône-Charbonnières 2023 : Les 20, 21 et 22 avril 2023, l'Association Sportive Automobile du Rhône organisera le 75ème Rallye Rhône Charbonnières. Une épreuve spéciale devrait emprunter la RD27 au départ de Chambost Longessaingne en direction de Villechenève.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30*

Fait en Mairie, le 31/01/2023

Le Maire,  
Bernard CHAZELLES



Le secrétaire de séance